Ville de Brignoles (83 170) Service Restauration Collective / Direction de la Commande Publique

M.A.P.A (Marché A Procédure Adaptée)

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

<u>Identification de l'organisme qui passe l'accord-cadre :</u> Commune de Brignoles – Direction de la Commande Publique – Bâtiment Annexe – 45 ter rue du Docteur Barbaroux – BP 307 - 83177 BRIGNOLES Cedex - Tél. : 04.94.86.22.12 - Email : dcp@brignoles.fr

Objet de l'accord-cadre : NETTOYAGE DE HOTTES DE CUISINES SUR 4 ANS.

<u>Type d'accord-cadre</u>: Accord-cadre mono-attributaire de prestations de services.

Caractéristiques de l'accord-cadre :

Il s'agit de procéder au dégraissage des hottes présentes dans les cuisines des écoles Jean Jaurès (Cuisine Centrale) et Jean Giono. La prestation comprend notamment le démontage des éléments à nettoyer et leur remontage après dégraissage et séchage.

Accord-cadre mono-attributaire de prestations de services sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de commandes, sans remise en compétition lors de l'attribution des bons de commande, passé dans le cadre des dispositions des articles R.2162-1 à R.2162-6 du Code de la Commande Publique..

Montant maximum annuel de commandes : 3 000 € HT soit 3 600 € TTC.

Montant maximum de commandes sur 4 ans : 12 000 € HT soit 14 400 € TTC

L'accord-cadre commence à sa date de notification. Sa durée est fixée à 12 mois dans la limite du montant maximum d'engagement prévu précédemment. Il est renouvelable 3 fois par reconduction expresse pour une période de 12 mois. La durée totale de l'accord-cadre est fixée à 48 mois.

Les prestations se dérouleront à la Cuisine Centrale Jean Jaurès sise avenue Maréchal Foch à 83 170 Brignoles et à la cuisine de l'école Jean Giono sise avenue de Lattre de Tassigny à 83 170 Brignoles.

Les lieux d'exécution des prestations seront tous situés sur le territoire de la Commune de Brignoles.

Le lieu d'exécution sera précisé sur chaque bon de commande.

Code NUTS: FRL05

Classification CPV: 90900000-6 (Services de nettoyage et d'hygiène) – 39141500-7 (Hottes d'aspiration).

Variantes: Non autorisées.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire de l'accord-cadre :

Accord-cadre conclu avec un prestataire unique ou avec des prestataires groupés solidaires (souhaités).

Délai minimum de validité des offres : 120 jours.

Modalités de financement : Fonds propres.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : Français.

Unité monétaire utilisée : L'euro.

Date et heure limites de réception des offres: Le 09 avril 2021 à 17h00

<u>Visite des lieux facultative</u>: Les candidats pourront procéder à la visite des lieux où doivent être effectués les prestations. Pour ce faire, il conviendra de prendre rendez-vous avec la responsable de la restauration scolaire, Madame Amel LENCIONI par téléphone au 06 49 23 06 19 ou par mail : srs@brignoles.fr ou lencionia@brignoles.fr

Conditions de participation - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

1/Possibilité de procédure DUME S :

«Cela permet aux entreprises de candidater sur la base de leur seul numéro de SIRET. Le mode de transmission des éléments de la candidature et de l'offre est dématérialisé. La réponse électronique est indispensable mais aucune signature n'est exigée (La signature sera dans ce cas demandée à postériori à la seule entreprise retenue). Voir les détails dans le règlement de la consultation»

2/Candidature de votre entreprise, hors procédure DUME S:

Conditions fixées aux articles, R.2142-1 à R.2142-14 et R.2143-11 et R.2143-12 du code de la commande publique et précisées dans le règlement de consultation. **Le candidat devra en particulier fournir :**

- Imprimé DC1 joint au DCE ou téléchargeable sur le site : https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R38271, à compléter ou, à défaut d'utiliser l'imprimé DC1, : Lettre de candidature ou déclaration d'intention de soumissionner, établie sur papier libre
- imprimé Cerfa DC2 joint au DCE ou téléchargeable sur le site : https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R38271, à compléter
- Déclaration sur l'honneur du candidat joint au DCE concernant les interdictions de soumissionner visées articles R.2143-3 du code de la commande publique, à compléter.
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
- Renseignements sur le **respect de l'obligation d'emploi** mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail. **(si DC1 non produit).**
- Production pour **chacun de ces opérateurs des mêmes documents** qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières.

- Certificat établi par un service chargé du contrôle de la qualité et habilité à attester la conformité des fournitures ou des services à des spécifications ou des normes ou tout autre document prouvant la prise de mesures équivalentes de garantie de la qualité.

<u>N.B</u>: Conformément aux dispositions de l'article R. 2143-13 du code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais :

1/ d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel à condition que l'accès à celui-ci soit gratuit et, le cas échéant, que figurent dans le dossier de candidature, toutes les informations nécessaires sa consultation,

2/ d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature, toutes les informations nécessaires à sa consultation et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve qui ont déjà été transmis au service acheteur concerné lors d'une précédente consultation et qui demeurent valables, même si celui-ci ne l'a pas expressément prévu.

<u>Critères d'attribution</u>: Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés suivants: - Prix des prestations: 60 % - Qualité des prestations: 40 %.

<u>Modalités d'obtention du dossier de consultation</u> : Gratuitement sur le site : <u>www.marches-securises.fr</u> Conditions de remise des offres :

Conformément aux dispositions de l'article R.2132-7 du code de la commande publique, les offres devront obligatoirement être envoyées par voie électronique à l'adresse suivante : www.marches-securises.fr (aux conditions indiquées dans le Règlement de la Consultation).

Renseignements d'ordre administratif :

Mairie de Brignoles - Direction de la Commande Publique suivant les coordonnées indiquées ci-dessus.

<u>Renseignements d'ordre technique</u>: Mairie de Brignoles – Service Restauration Collective – Cuisine Centrale Jean Jaurès – Avenue Maréchal Foch - 83170 Brignoles - N° de téléphone : 04 98 05 93 83 - N° de télécopie : 04 94 69 58 22 - Email : srs@brignoles.fr

Affaire suivie par Madame Amel LENCIONI, Chef du service Restauration Scolaire.

<u>Instance chargée des procédures de recours</u> : Tribunal administratif de Toulon – 5 Rue Jean Racine – BP 40510 - 83041 Toulon Cedex 9 – Tél. : 04.94.42.79.30 – Fax : 04.94.42.79.89 - Email : <u>greffe.ta-toulon@juradm.fr</u> Introduction des recours éventuels :

- Référé précontractuel (jusqu'à la signature du marché) : Article L551-1 à L551-4 du code de justice
- Recours pour excès de pouvoir (2 mois à compter des décisions de rejet).
- Recours en appréciation de la validité d'un contrat (à compter de la signature du contrat).
- Recours contractuel : Article L551-13 à L551-16 du code de justice administrative.
- Référé suspension introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat : Art L 521-1 à L521-4 du code de justice administrative.
- Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Date d'envoi à la publication : le 17 mars 2021